

Au premier trimestre 2014, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois diminue de 1,0 % pour le deuxième trimestre consécutif. Cette baisse résulte du recul des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois (- 2,2 %) tandis que celles en CDI augmentent légèrement (+ 0,6 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent orientées à la baisse : - 1,0 %. Ce repli s'observe quel que soit le type de contrat : - 0,9 % pour les embauches en CDI et - 1,1 % pour celles en CDD de plus d'un mois.

L'évolution observée au premier trimestre 2014 est contrastée selon la taille des entreprises. Alors que les entreprises de 20 salariés ou plus enregistrent une baisse de 3,1 % de leurs embauches de plus d'un mois (expliquée par un net recul de 4,7 % des embauches en CDD de plus d'un mois), les TPE affichent une augmentation de ces dernières de 1,8 %, résultant d'une hausse conjointe et de même ampleur des embauches en CDI et de celles en CDD de plus d'un mois. Sur un an, l'évolution des embauches de plus d'un mois est également disparate : + 1,1 % pour les TPE et - 2,7 % pour les entreprises de 20 salariés ou plus.

Au premier trimestre 2014, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois recule dans le tertiaire (- 2,5 %) alors qu'il augmente dans les l'industrie (+ 2,6 %) et le secteur de la construction (+ 6,8 %). Sur un an, les conclusions sont similaires : - 2,1 % dans le tertiaire, + 3,8 % dans l'industrie et + 4,9 % dans le BTP.

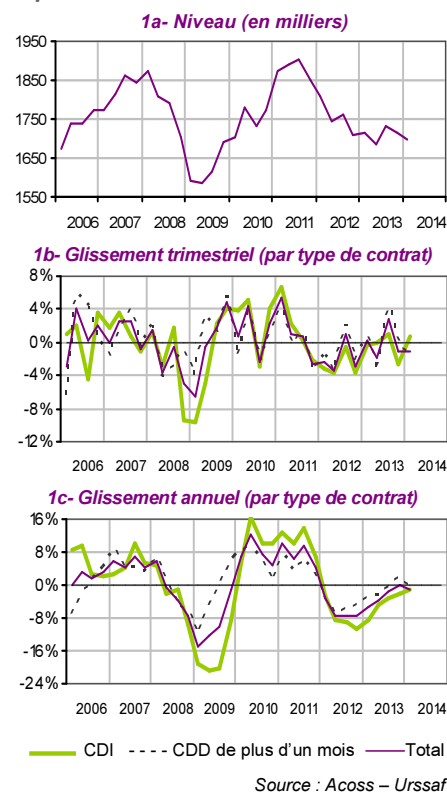
LES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS RESTENT EN BAISSE AU PREMIER TRIMESTRE 2014

Au premier trimestre 2014, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois¹ recule de 1,0 %, confirmant la baisse de même ampleur du trimestre précédent (graphique 1, tableaux 1 et 3).

Cette évolution s'explique par le recul de 2,2 % des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois, après la stabilité enregistrée au trimestre précédent (graphique 1b et tableaux 1 et 3). A l'inverse, les embauches en CDI affichent une légère augmentation (+ 0,6 %) ce trimestre, après avoir enregistré un net recul (- 2,6 %) le trimestre précédent. Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois, quant à elles, sont relativement stables ce trimestre (+ 0,4 %). Ainsi, au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim stagne après six trimestres consécutifs de hausse (tableaux 1 et 3).

Sur un an, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois diminue à nouveau (- 1,0 %), alors qu'il s'était stabilisé au trimestre précédent. Ce repli résulte d'une réduction conjointe des embauches en CDI (- 0,9 %) et de celles en CDD de plus d'un mois (- 1,1 %, tableau 3 et graphique 1c). Malgré un

Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



Source : Acoff – Urssaf

Tableau 1 : Estimation* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du premier trimestre 2014 (données CVS-CJO)

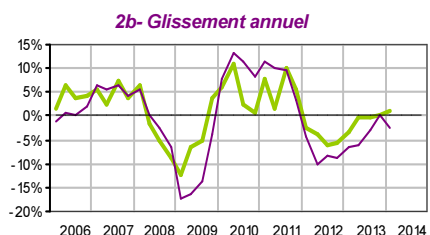
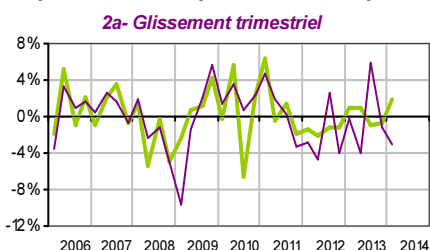
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
Déclarations d'embauche de plus d'un mois	755	943	1 698	+ 1,8	- 3,1	- 1,0
dont CDD de plus d'un mois	394	562	956	+ 1,8	- 4,7	- 2,2
dont CDI	361	381	742	+ 1,8	- 0,6	+ 0,6
CDD de moins d'un mois	1 214	2 616	3 830	+ 1,4	+ 0,0	+ 0,4
Total des déclarations d'embauche	1 969	3 559	5 528	+ 1,5	- 0,8	- 0,0

* Données provisoires

Source : Acoff – Urssaf

¹ Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise



— TPE — Entreprises de 20 sal. ou +

Source : Acooss – Urssaf

ralentissement, les déclarations d'embauche de moins d'un mois restent dynamiques et affichent une hausse de 4,7 %.

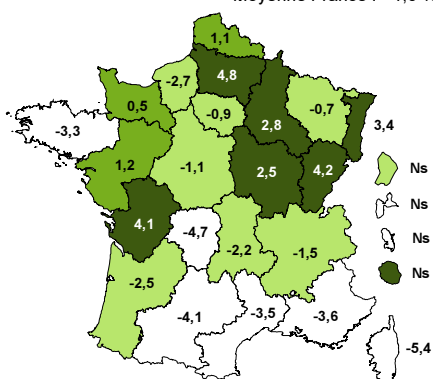
Une évolution contrastée selon la taille de l'entreprise ...

Au premier trimestre 2014, le ralentissement se poursuit dans les entreprises de 20 salariés ou plus. En effet, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois diminue de 3,1 %. Cette évolution s'explique par le net recul des embauches en CDD de plus d'un mois (- 4,7 %), les embauches en CDI diminuant légèrement (- 0,6 %) (graphique 2a et tableau 1).

A contrario, dans les entreprises de moins de 20 salariés (TPE), les

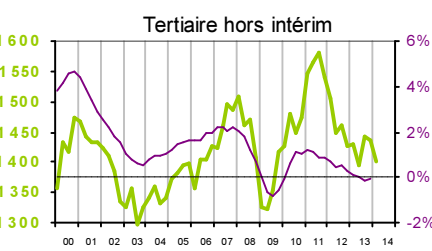
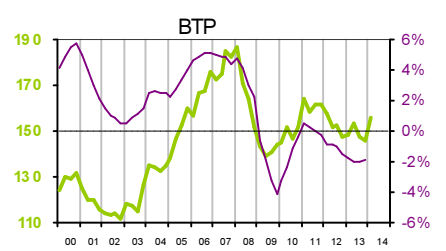
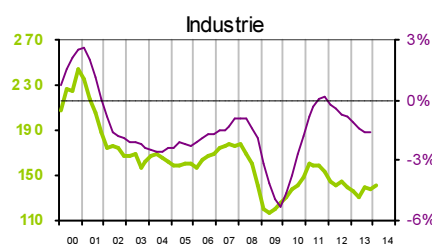
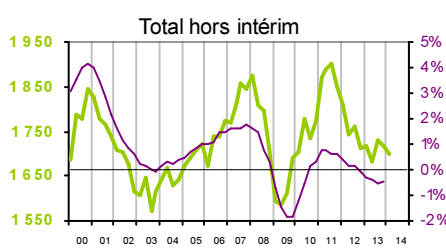
Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au premier trimestre 2014 (en %)

Moyenne France : - 1,0 %



Source : Acooss – Urssaf

Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel de l'emploi par secteurs (hors intérim)



— Nombre trimestriel de déclarations d'embauche de plus d'un mois (axe de gauche)

— Evolution de l'emploi en glissement annuel (axe de droite)

Source : Acooss – Urssaf

déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 1,8 %. En effet, elles sont tirées à la hausse par les embauches en CDI et les CDD de plus d'un mois (graphique 2a, tableaux 1 et 3).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois dans les TPE progressent de 1,1 % contrastant avec les évolutions des trimestres précédents, tandis qu'elles continuent de diminuer dans les grandes entreprises (- 2,7 %, graphique 2b et tableau 3).

... et selon les trois grands secteurs d'activité ...

Au premier trimestre 2014, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont orientées à la hausse dans les secteurs de l'industrie (+ 2,6 %) et du BTP (+ 6,8 %). A l'inverse, elles diminuent dans le tertiaire (- 2,5 %, tableau 2).

Sur un an, le constat est identique. Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois augmente dans l'industrie et la construction (respectivement + 3,8 % et + 4,9 %), alors qu'il baisse dans le tertiaire (- 2,1 %).

... et selon les régions

Sur un an, les régions Poitou-Charentes, Franche-Comté et Picardie enregistrent les plus fortes hausses (évolutions supérieures à 4 %) des embauches de plus d'un mois. A l'inverse, le nombre de ces embauches diminue nettement (baisses de plus de 4 %) dans les régions Corse, Limousin et Midi-Pyrénées.

Kathleen Berche
Madeleine Vong

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres en isolant l'effet de la mise à jour des modèles de CVS-CJO

Une partie des révisions est imputable à la mise à jour des coefficients saisonniers intervenue ce trimestre (encadré 2). Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du quatrième trimestre 2013 a été révisé à la hausse de 0,4 point dont - 0,1 point imputable à la modification du modèle CVS-CJO.

en points de pourcentage	T3 2013			T4 2013		
	hors cvs	cvs	total	hors cvs	cvs	total
DPAE de plus d'un mois	+0,2	+0,3	+0,5	+0,4	-0,1	+0,4
dont CDD > 1 mois	+0,3	+1,0	+1,3	+0,5	-0,7	-0,2
dont CDI	+0,1	-0,6	-0,4	+0,4	+0,7	+1,1
CDD de moins d'un mois	-0,1	+0,6	+0,5	+0,6	-0,6	-0,0
Total des DPAE	+0,0	+0,5	+0,5	+0,5	-0,4	+0,1

Source : Acooss – Urssaf

Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2014 T1			
	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	+ 5,3	+ 11,9	- 5,9	- 7,5	+ 2,5	135	371	463	970
CA Industries agro-alimentaires	- 8,6	+ 10,2	+ 1,1	- 2,6	- 0,8	28 412	28 798	18 189	75 399
CB Habillement, textile et cuir	+ 5,9	+ 0,7	- 4,1	+ 5,4	+ 7,8	4 293	3 435	3 256	10 984
CC Bois et papier	- 0,6	- 1,4	- 6,7	+ 12,7	+ 3,1	3 565	3 863	3 710	11 138
CD Cokéfaction et raffinage	+ 15,9	- 11,0	- 9,3	- 16,8	- 22,1	0	0	63	63
CE Industrie chimique	+ 0,0	+ 2,3	- 3,5	+ 7,0	+ 5,6	2 156	2 836	2 150	7 142
CF Industrie pharmaceutique	- 1,2	+ 7,3	- 0,6	+ 8,3	+ 14,2	216	1 620	1 087	2 924
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	+ 3,4	+ 7,2	- 2,4	+ 8,9	+ 17,8	2 640	4 421	4 079	11 140
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	+ 1,1	+ 1,1	+ 6,7	+ 2,5	+ 11,8	3 334	7 332	7 496	18 162
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	- 2,8	+ 5,2	- 10,2	+ 3,0	- 5,4	402	1 782	1 759	3 943
CJ Fabrication d'équipements électriques	- 5,1	+ 3,7	- 0,7	+ 11,0	+ 8,5	557	1 625	1 648	3 829
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	- 4,2	+ 2,6	- 3,0	+ 6,6	+ 1,6	822	2 670	3 195	6 688
CL Fabrication de matériels de transport	- 0,2	- 2,0	- 13,0	+ 14,7	- 2,4	526	3 510	3 660	7 696
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	- 2,6	+ 0,8	- 3,6	+ 11,9	+ 6,0	4 765	7 696	8 042	20 503
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	- 8,3	+ 10,6	- 10,5	- 2,1	- 11,2	276	1 417	2 337	4 030
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	- 4,4	- 1,6	+ 3,5	+ 1,3	- 1,4	7 409	4 780	3 513	15 702
FZ Construction	+ 3,3	- 3,7	- 1,1	+ 6,8	+ 4,9	28 213	75 472	80 275	183 959
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	- 3,3	+ 3,9	+ 2,8	- 2,9	+ 0,2	283 996	134 488	126 695	545 178
HZ Transports et entreposage	- 0,5	+ 3,8	+ 2,5	+ 0,0	+ 5,9	104 267	44 882	42 421	191 570
IZ Hébergement et restauration	- 0,5	+ 3,1	- 3,8	- 3,5	- 4,7	644 745	119 788	127 906	892 439
JA Edition et Audiovisuel	- 6,0	- 4,7	- 9,3	+ 17,1	- 4,9	322 005	14 728	8 067	344 800
JB Télécommunications	- 9,0	- 3,0	+ 4,8	- 2,5	- 9,9	736	2 053	1 883	4 672
JC Activités informatiques	- 2,0	+ 6,8	- 4,2	+ 5,5	+ 5,7	5 846	5 138	17 335	28 320
KZ Activités financières et d'assurance	- 5,4	+ 7,0	- 0,9	+ 4,5	+ 4,9	20 685	17 038	17 115	54 838
LZ Activités immobilières	- 6,3	+ 8,0	+ 2,3	- 9,2	- 6,0	11 175	7 460	9 275	27 911
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 0,3	+ 3,5	- 1,8	+ 11,7	+ 13,8	59 586	30 397	50 802	140 785
MB Recherche et développement	- 3,4	- 2,7	- 1,7	+ 4,9	- 3,1	1 740	5 476	1 454	8 670
MC Autres activités scientifiques et techniques	- 4,7	+ 6,6	- 10,9	+ 1,6	- 8,0	256 165	11 990	11 180	279 335
NZ Activités de services administratifs et de soutien	- 2,5	+ 0,8	- 0,5	- 1,2	- 3,4	516 827	85 089	69 791	671 707
OZ Administration publique	+ 2,0	+ 0,3	+ 1,6	- 7,9	- 4,3	95 650	80 658	8 377	184 685
PZ Education	+ 1,2	+ 0,9	+ 15,9	- 17,6	- 2,4	59 047	53 854	9 722	122 623
QA Activités pour la santé humaine	- 4,0	+ 10,7	- 15,6	+ 7,1	- 4,0	177 728	35 027	19 082	231 837
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 1,0	+ 3,3	- 3,2	- 3,0	- 2,0	480 494	70 320	37 779	588 593
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	- 7,0	- 5,1	- 3,9	- 7,7	- 21,7	591 669	36 683	11 408	639 760
SZ Autres activités de services	+ 1,0	- 1,9	- 1,8	- 3,7	- 6,3	108 980	44 206	23 795	176 982
Activités diverses et non classées	- 1,8	+ 2,4	+ 1,3	+ 8,8	+ 10,8	1 236	1 811	593	3 640
TOTAL	- 1,8	+ 2,8	- 1,0	- 1,0	- 1,0	3 829 629	956 336	741 794	5 527 760
Industrie	- 3,2	+ 6,0	- 1,5	+ 2,6	+ 3,8	59 124	76 307	64 473	199 904
Construction	+ 3,3	- 3,7	- 1,1	+ 6,8	+ 4,9	28 213	75 472	80 275	183 959
Tertiaire	- 2,3	+ 3,2	- 0,4	- 2,5	- 2,1	3 737 768	804 070	596 183	5 138 021

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) *

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois		Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI		
Niveaux (en milliers)										
T1 2013	3 659	967	749	1 715	5 375	1 186	394	353	746	1 932
T2 2013	3 706	935	749	1 684	5 390	1 200	393	361	753	1 953
T3 2013	3 717	975	757	1 732	5 449	1 187	386	360	746	1 933
T4 2013	3 813	977	738	1 715	5 528	1 198	387	354	741	1 939
T1 2014	3 830	956	742	1 698	5 528	1 214	394	361	755	1 969
Glissements trimestriels (en %)										
T4 2012	+ 2,4	- 2,1	- 3,7	- 2,8	+ 0,6	+ 2,2	- 0,6	- 1,7	- 1,1	+ 0,9
T1 2013	+ 1,6	+ 0,7	- 0,4	+ 0,2	+ 1,2	+ 1,8	+ 1,9	- 0,0	+ 1,0	+ 1,5
T2 2013	+ 1,3	- 3,3	+ 0,0	- 1,8	+ 0,3	+ 1,2	- 0,2	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,1
T3 2013	+ 0,3	+ 4,3	+ 1,1	+ 2,8	+ 1,1	- 1,1	- 1,7	- 0,2	- 1,0	- 1,0
T4 2013	+ 2,6	+ 0,2	- 2,6	- 1,0	+ 1,5	+ 0,9	+ 0,2	- 1,6	- 0,6	+ 0,3
T1 2014	+ 0,4	- 2,2	+ 0,6	- 1,0	- 0,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,8	+ 1,8	+ 1,5
Glissements annuels (en %)										
T4 2012	+ 7,8	- 4,8	- 10,8	- 7,5	+ 2,3	+ 2,9	- 5,1	- 6,1	- 5,6	- 0,6
T1 2013	+ 7,1	- 2,6	- 8,3	- 5,2	+ 2,8	+ 3,8	- 2,1	- 4,6	- 3,3	+ 0,9
T2 2013	+ 6,9	- 2,6	- 4,7	- 3,5	+ 3,4	+ 6,5	- 1,4	+ 0,9	- 0,3	+ 3,8
T3 2013	+ 5,7	- 0,5	- 3,0	- 1,7	+ 3,2	+ 4,1	- 0,6	+ 0,4	- 0,1	+ 2,4
T4 2013	+ 5,9	+ 1,9	- 1,9	+ 0,2	+ 4,1	+ 2,8	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,8
T1 2014	+ 4,7	- 1,1	- 0,9	- 1,0	+ 2,8	+ 2,4	+ 0,1	+ 2,3	+ 1,1	+ 1,9

* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 10 % des DPAE ont été adressées en 2013 à l'Urssaf sur support papier, 70 % par Internet et 20 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment

le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1^{er} août 2011 fusionnée avec la DPAE.

Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées (environ 15 % pour le dernier mois et 1 % pour le mois précédent)

en fonction du mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO). Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2013 et sont **revus une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

Définitions

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.